

Règles d'urbanisme

RAPPEL DE QUELQUES RÈGLES D'URBANISME

Demande de permis de construire :

- Pour toutes constructions nouvelles : maison, garage, bâtiment professionnel...
- Extension ou surélévation de tout type de bâtiment

Demande préalable de travaux :

- Pour toute modification de façade (bâtiment, maison) : ravalement, modification d'ouverture, réfection toiture, ajout de climatisation...
- Clôture, abri de jardin, piscine...
- Division de parcelles de terrain
- Changement de destination de locaux

Demande préalable de lotir :

- Pour toute création de lotissement



Demande d'autorisation de travaux pour ERP :

- Pour toute ouverture d'ERP – accès au public

En cas de doute, renseignez-vous auprès du secrétariat de mairie. Un architecte conseil est à votre disposition gratuitement sur RDV à la Communauté de Communes Val Guiers.

Plan Local d'Urbanisme

Lancement de la révision du règlement d'urbanisme de la commune pour mise en conformité avec le règlement du SCOT (schéma de cohérence territoriale).

Une réunion publique se tiendra en Mairie (salle capitulaire) le 15 mars à 19h30.

Façade Isolation Plâtrerie sèche Revêtements sols et murs

Guisseppin & Fils Peinture & Finition

Tél. 04 76 37 25 51 Depuis 1960

Z. A. La Baronnie
73330 Le Pont de Beauvoisin
guisseppinfil@orange.fr www.guisseppinfil.fr

KISS 99€
LA MONTURE

Kryss

Vous allez vous aimer

